

Projet

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

23 SEPTEMBRE 2020

Note: Selon l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, il est mentionné que les organismes municipaux ont maintenant le choix entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public), y compris la publication des délibérations. La décision revient à chaque municipalité et organisme. De plus, l'organisme doit mettre en place une procédure permettant aux citoyens de poser leur question par écrit.

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à Laverlochère-Angliers, au 11, rue Saint-Isidore Ouest (Salle du Pavillon), le MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020, à 19 h 36, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Guy Abel	, maire de Duhamel-Ouest (en Teams)
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin (en Teams)
M. Norman Young	, maire de Kipawa (en Teams)
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord (en Teams)
M ^{me} Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny (en Teams)
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de la Ville de Témiscaming
M. Michel Roy	, maire de la Ville de Ville-Marie
M ^{me} Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc , préfète de la MRCT

EST ABSENT :

M. Gérald Charron , maire de Laforce

Projet

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M^{me} Monia Jacques , directrice à l'aménagement et au développement du territoire
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation
M. Chaibou Achirou , directeur à la gestion du territoire
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 30 à 19 h 30.

09-20-334

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 36 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au 10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 et jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020 et jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le décret 689-2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ayant modifié substantiellement les dispositions qui encadrent la présence du public lors des séances du conseil et que de nouvelles règles s'appliquent notamment aux séances, réunions et assemblées de tout organisme municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des nouvelles règles applicables, la MRC peut permettre la présence du public lors des séances du conseil,

Projet

sauf dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes.
- Tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 (p. ex. : en visioconférence ou par téléphone).

CONSIDÉRANT QUE si la MRC refuse tout ou une partie du public pour ces motifs, elle doit publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations (p. ex. : publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel, retranscription intégrale des délibérations dans un document accessible au public, diffusion de la séance sur une plateforme numérique);

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Cette exigence s'applique pour toute séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions. Dans le cas où la présence du public est permise, la transmission de questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par les articles 322 de la Loi sur les cités et villes et 150 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé M. Michel Roy
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

09-20-335

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2020.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2020 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE.

Madame Bolduc partage, auprès des membres du conseil, un texte écrit pour Nous.Blogue. Ce mot écrit dans le contexte de la Covid-19,

Projet

s'intitule « Difficile solidarité » ou *Comment réfléchir la responsabilité citoyenne à l'ère de l'individualisme*.

La préfète mentionne que toute ressemblance entre le texte et des situations vécues dans les municipalités est tout-à-fait plausible et voulu et que des remarques du texte s'appliquent souvent à des dossiers pilotés dans les municipalités locales.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Aucune question écrite n'a été reçue à la MRC. Aucune question des membres de l'assistance.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROÉLECTRIQUE COMMUNAUTAIRE – PROJET ONIMIKI.

Nous avons reçu d'Hydro-Québec une proposition pour une rencontre avec M. Yannick Scully directeur des approvisionnements. Celle-ci sera organisée avec les chefs des communautés autochtones, M. Haymond et M^{me} Robinson. Cette 1^{ère} rencontre en serait une de déblayage, avant de tenir une rencontre élargie, avec les municipalités directement concernées par le projet et les membres du conseil.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LA CONNECTIVITÉ (TÉLÉPHONIE MOBILE ET INTERNET HAUTE VITESSE).

Nous avons été informés du dépôt d'un projet de desserte en Internet haute vitesse par Bell pour l'Abitibi-Témiscamingue auprès du programme du CRTC. Par ailleurs, le président de la FQM a fait une sortie (lettre ouverte) dans le journal La Presse.

Concernant le calendrier des prochaines tours à construire au Témiscamingue, il s'avère difficile d'avoir un échéancier précis. M. Alexandre Binette, président du GIRAT mentionne que selon le calendrier établi, la grande majorité des projets sera finalisée pour 2020.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE – STRATÉGIE D'ATTRACTION.

Le plan de communication approuvé le mois dernier, est lancé et en cours de réalisation. M. Guillaume Duranceau, de l'émission Salut Bonjour était de passage au Témiscamingue la semaine dernière pour ses tournages. Diffusion prévue entre le 19 mars au 16 avril 2021. Dates à venir pour le journal de Montréal et le journal de Québec.

M. Gingras partage sa déception de ne pas avoir été informé à l'avance, lors du passage de M. Duranceau à la Pointe-aux-Roches à Latulipe. M^{me} Bolduc précise que le chroniqueur se promène avec une approche de « road trip », et qu'il ne souhaitait pas être reçu où avoir des rencontres planifiées, bien qu'un programme lui ait été soumis

Projet

pour parcourir plusieurs secteurs au Témiscamingue. Il a donc été convenu de respecter la volonté de M. Duranceau.

Concernant la tenue du Raid Aventure, les élus souhaitent un rehaussement et un arrimage des communications pour assurer un rayonnement maximal de l'événement pour le Témiscamingue. Une rencontre est prévue lundi, le 28 septembre; un retour sera fait auprès des membres du conseil sur la planification de la dernière semaine.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE – SERVICES DE PROXIMITÉ.

Nous n'avons pas encore reçu le protocole pour le volet 4 du Fonds Régions Ruralité. Le début des travaux peut tout de même être envisagé dans les prochaines semaines avec les municipalités incluses dans ce volet.

M. Drouin souligne de demeurer prudent, car en principe, dans les programmes gouvernementaux, les dépenses engendrées avant la signature de la convention ne sont pas admissibles. M^{me} Bolduc se fait rassurante à cet égard.

Information

ENJEU PONCTUEL : ROUTE MANIWAKI-TÉMISCAMINGUE.

À la suite des publications du journal Le Droit partagées dans l'infolettre, des discussions a eu lieu avec les communautés les plus concernées: Kipawa, Témiscaming et les communautés autochtones. Éventuellement, une rencontre aura lieu avec la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau. Pour le moment, la MRC détient une position neutre sur ce dossier.

Information

ENJEU PONCTUEL: CRISE DE LA COVID-19.

On ne recense aucun cas depuis le 2 septembre dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Ailleurs en province, il y a une recrudescence laissant croire à une 2^e vague imminente.

Si un cas était déclaré au Témiscamingue, la préfète serait alors informée sur le champs, tel qu'il a été déterminé entre les préfets de la région et le CISSSAT.

Il n'y a aucune rupture de services anticipée actuellement. Cependant, une éventuelle 2^e vague pourrait affecter la disponibilité du personnel médical et infirmier.

Finalement, le nom de la directrice-adjointe, localisée et dédiée au Témiscamingue, sera connu ce jeudi lors du conseil d'administration du CISSSAT.

Information

ENJEU PONCTUEL: NOUVELLE INFRASTRUCTURE AQUATIQUE.

M. Barrette informe le conseil qu'aucun développement ne figure au dossier. Nous sommes en attente d'un retour du comité provisoire

Projet

pour la création d'un futur OBNL. La préfète mentionne que M. Benjamin Branget l'a contacté récemment pour prendre des nouvelles de l'évolution du dossier.

09-20-336

FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR) – VOLET 3 | ENGAGEMENT FINANCIER POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE BIOLOGIQUE AVEC L'URDAT (CENTRE AGRO).

CONSIDÉRANT QU'un des pôles d'excellence du Témiscamingue est le développement des agricultures innovantes;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Station de Recherche en agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue s'inscrit dans le développement de ce pôle;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité GAMME de juin dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue alloue un budget de 210 000 \$ sur 3 ans, soit 70 000 \$ par année pour 2020-2021-2022, provenant du Fonds Régions Ruralité - Volet 3, afin de réaliser le projet de développement de la filière en grandes cultures biologiques – Étape 1 et 2 présenté par la Station de Recherche en agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue de l'UQAT.

M. André Pâquet réitère son propos sur l'importance qu'en soutenant financièrement des projets ayant des retombées dans une municipalité, celle-ci puisse faire de même pour des projets territoriaux.

09-20-337

AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PROXIMITÉ.

CONSIDÉRANT l'adoption en février 2015 de l'outil de planification stratégique visant la mise en valeur de la zone agricole qu'est le plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT QUE l'action 44 du PDZA consiste à « Faire découvrir à la population les produits locaux et favoriser le positionnement à l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise en place de carte interactive des attraits agricoles et agroalimentaires du Témiscamingue rejoint une initiative similaire au niveau culturel et servira de tremplin à la mise en place d'une route gourmande et à des projets combinant le volet agricole, touristique et culturel;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité municipal - agricole et agroalimentaire (CMAA) ont été consultés sur le projet et que ces derniers recommandent sa mise en œuvre;

Projet

CONSIDÉRANT la possibilité de déposer une demande d'aide financière au Programme proximité, programme d'aide financière administré par le MAPAQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue procède à la mise en place d'une carte interactive des attraits agricoles et agroalimentaires du Témiscamingue.
- **QU'UNE** demande d'aide financière soit déposée au programme du MAPAQ pour un montant de 13 824 \$ et que la MRC assume le montant restant via le budget alloué à la réalisation d'actions du PDZA.

Information

APPUI À LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU | DEMANDE DE RÉINTÉGRATION DES CITERNES INCENDIE DANS LE PROGRAMME DE LA TECQ.

Le conseil de la MRC de Témiscamingue prend acte de la résolution de la MRC de la Vallée-du-Richelieu qui demande aux gouvernements du Québec et du Canada de tout mettre en œuvre pour que les réservoirs de protection incendie soient à nouveau admissibles dans le Programme de la taxe d'accise (TECQ 2019-2023).

Comme les municipalités ont également été sollicitées pour cette demande d'appui, les membres du conseil préfèrent laisser les municipalités prendre position.

09-20-338

TRAVERSES PIÉTONNIÈRES SUR LES VOIES PUBLIQUES PROVINCIALES | DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord a déménagé sa traverse piétonnière sur la rue Ontario afin de mieux desservir les étudiants de l'école primaire St-Joseph et les aînés du Pavillon Tête-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE des balises piétonnières viendraient augmenter la sécurité des utilisateurs de cette traverse piétonnière;

CONSIDÉRANT QUE la traverse piétonnière est située sur la rue Ontario, qui est également une route provinciale sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec, et que la signalisation sur cette voie est également sous sa responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'à plusieurs reprises, la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord a demandé au Ministère des Transports l'autorisation d'installer des balises piétonnières sur la rue Ontario pour faciliter la traverse piétonnière à la hauteur de la cour de l'école Saint-Joseph;

Projet

CONSIDÉRANT QUE les citoyennes et citoyens de Notre-Dame-du-Nord ont fait parvenir une pétition au Ministre des Transports du Québec pour faire déplacer la traverse piétonnière, diminuer la limite de vitesse sur la rue Ontario à 30 km/heure dans la zone scolaire, interdire le stationnement à 45 degrés, et solliciter une présence policière aux heures de pointe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M^{me} Isabelle Coderre
et résolu unanimement

- **D'APPUYER** la démarche de la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord auprès du Ministère des Transports du Québec pour que l'installation de balises piétonnières soient permises sur les voies provinciales traversant des agglomérations, où de telles balises sont requises.

Une rencontre avec les représentants du bureau régional du MTQ est sollicitée par les membres du conseil.

Information

RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE.

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

09-20-339

AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES ENTENTES RELATIVES AUX ÉCHANGES DE SERVICES AVEC LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES.

CONSIDÉRANT QUE deux communautés autochtones situées sur le territoire de la MRC de Témiscamingue, Kebaowek First Nation (KFN) et Timiskaming First Nation (TFN), utilisaient le service de collecte porte-à-porte de la MRC de Témiscamingue pour leurs déchets et matières recyclables depuis 2011;

CONSIDÉRANT QUE ces deux mêmes communautés ont acquis leur camion de collecte et qu'elles effectueront leurs propres collectes porte-à-porte à compter de la mi-octobre ou début novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la communauté autochtone de Long Point First Nation (LPFN) (Winneway) possède déjà son camion de collecte et qu'elle effectue sa propre collecte porte-à-porte des déchets et matières recyclables depuis 2010;

CONSIDÉRANT QUE deux communautés autochtones devraient également débiter la collecte des matières compostables entre la mi-octobre et le début novembre, soit KFN et TFN, tandis que pour LPFN, cette collecte pourrait s'entamer en 2021;

Projet

CONSIDÉRANT QUE les trois communautés désirent renforcer leur autogestion donc qu'elles désirent être indépendantes financièrement de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres ont eu lieu avec les communautés et la MRC en juillet et décembre 2019 en lien avec leur volonté de devenir indépendante et de payer leurs matières résiduelles en fonction d'un coût à la tonne par catégorie de matières, plutôt qu'une quote-part, comme les années passées;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été discuté à quelques reprises lors des rencontres du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) et que des coûts à la tonne ont été calculés et présentés aux membres pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du CAGE du 11 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la signature des ententes relatives aux échanges de services avec les communautés autochtones de Kebaowek First Nation (KFN), Timiskaming First Nation (TFN) et de Long Point First Nation (LPFN) (Winneway).

La préfète et la directrice générale – secrétaire-trésorière, sont par les présentes autorisées à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les ententes en question.

09-20-340

GMR | PROJET D'UN SYSTÈME D'INCINÉRATION DES DÉCHETS ULTIMES.

CONSIDÉRANT QUE le 4 septembre dernier, les membres élus du CAGE ont rencontrés le fournisseur pour le projet de développement d'un système d'incinération des déchets ultimes;

CONSIDÉRANT QUE lors des échanges, plusieurs points ont été discutés, notamment:

- Développer un projet avec l'option de récupérer l'énergie lors de l'incinération des déchets
- Analyser l'automatisation (ou non) de l'usine
- Récupérer l'énergie pour chauffer les bâtiments existants
- Que le design projeté de l'usine vise la récupération du dôme avec la construction d'un bâtiment adjacent d'une grandeur d'environ 46' x 125'
- Établir un modèle d'affaires avec le partage des responsabilités
- L'usine vise à incinérer entre 0.8 et 2 tonnes à l'heure
- Valider l'intérêt des MRC de la région à fournir de la matière pour l'incinération

CONSIDÉRANT l'importance de venir préciser les coûts de production ainsi que les coûts d'opérations annuels;

Projet

CONSIDÉRANT la vision du fournisseur s'arrime parfaitement avec les attentes des élus du comité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité CAGE;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** un budget de 25 000 \$ pour des services professionnels visant à documenter, à différents volets, le projet du contrat à préparer pour éventuellement, déposer auprès du MAMH pour obtenir un accord de gré à gré de la ministre pour la réalisation de ce projet.

Les services professionnels visent des mandats pour:

1. Actualiser les coûts de production (faire une mise à jour du fichier ayant déjà été présenté aux membres du conseil)
2. Documenter, avec le fournisseur, les coûts d'investissements

09-20-341

DÉLÉGATION FONCIÈRE | MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES BAUX (ABRIS SOMMAIRE ET DE VILLÉGIATURE).

Depuis le 19 août 2020, une consultation est en cours sur un projet de modification au règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État. La consultation se termine le 4 octobre 2020. Ce projet de modification a 2 impacts sur les MRC qui gèrent les baux de camps de chasse et de chalets et en particulier, pour le Témiscamingue :

1. pour les chalets, le loyer annuel est établi à partir d'une valeur de référence qui reflète le coût du marché. En 2020, cette valeur est de 4800\$ pour la partie nord de la MRC et de 21300\$ pour la partie sud de la MRC (Témiscaming, Kipawa et la moitié sud de TNO). Le projet de règlement propose pour 2021 :
 - 4 901 \$ pour la partie nord de la MRC (2% d'augmentation)
 - 18 400 \$ pour la partie sud de la MRC (-13.6%)

Pour les loyers qui se trouvent au sud de la MRC, la MRC va donc collecter un peu moins d'argent. Cependant, cette baisse de 13.6% pour la partie sud de la MRC n'est pas représentative du marché. Le service d'évaluation de la MRC a analysé le marché et recommande plutôt une hausse de 6%.

2. Le projet de règlement inclut une disposition visant à empêcher le transfert d'un bail en cas de non-conformité. Une demande de transfert de bail non conforme serait ainsi refusée en attendant que les correctifs soient apportés. Cette disposition concerne principalement les camps de chasse à 2 étages, avec une superficie de plancher supérieure à 16' x 20' ou avec eau et électricité. Les résultats des inspections réalisées par la MRC depuis 2014 (plus de 300 inspections) révèlent un taux de non-conformité de plus de 90%. Plus de 90% des ventes de camps de chasse entre particuliers seraient soumis à un moratoire.

Projet

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommmé
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) de revoir la valeur de référence proposée pour la ville de Témiscaming (18 400\$) à la lumière de l'analyse faite par le service d'évaluation de la MRC.
- **DE DEMANDER** au MERN de retirer la première partie de l'article 4 de son projet de règlement portant sur le moratoire sur les transferts de baux non conformes. Cette disposition pourrait faire l'objet de discussions par le comité de suivi de l'entente de principe sur la délégation de la gestion foncière (le temps d'en évaluer l'impact), avant d'être intégrée (peut-être dans une forme différente) dans un futur projet de règlement.
- **DE TRANSMETTRE** copie de la résolution ainsi que l'analyse du service d'évaluation de la MRC, à Monsieur Daniel Gaudreau, sous-ministre associé au MERN, copie conforme à Madame Émilise Lessard-Therrien, députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Information

DÉLÉGATION FONCIÈRE | SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA FQM ET LE MERN.

Le 8 septembre dernier, à Saguenay, s'est tenue la signature de l'entente de principe sur la délégation de la gestion foncière entre la FQM et le MERN et le MAMH. Voici les prochaines étapes à considérer:

- Un échéancier est effectivement prévu afin que les nouveaux paramètres de délégation entrent en vigueur. Le Conseil des ministres doit adopter un nouveau programme de délégation par décret vers la fin du mois de novembre, en même temps que les modifications au Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État.
- Les nouveaux paramètres de délégation convenus à l'entente de principe entreront en vigueur lorsque le nouveau programme de délégation sera adopté par le Conseil des ministres. Les MRC pourront dès lors signer de nouvelles ententes de délégation afin que les nouveaux paramètres s'appliquent à leur territoire. Les ententes actuelles continuent de s'appliquer dans l'intervalle.
- Il est donc important que les MRC soient avisées qu'elles devront prévoir possiblement une séance de leur conseil d'administration fin novembre-début décembre afin d'obtenir la résolution nécessaire menant à la signature de l'entente de délégation, et ce, afin qu'elle puisse entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021 et que la MRC ne soit pas affectée par la diminution des valeurs de référence.
- Les MRC doivent continuer de verser 50% des revenus de la délégation au MERN, en y incluant les frais d'administration. Les

Projet

nouveaux paramètres qui concernent le partage des frais de gestion s'appliqueront suivant la signature de nouvelles ententes de délégation.

09-20-342

GESTION DES RH | FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DU DIRECTEUR À LA GESTION DU TERRITOIRE.

CONSIDÉRANT la résolution no 08-19-269A relative à l'embauche, en date du 16 septembre 2019, de monsieur Chaibou Achirou à titre de directeur à la gestion du territoire, poste régulier à temps plein, et la période de probation se terminant le 16 septembre 2020;

CONSIDÉRANT l'évaluation et la recommandation de la directrice générale à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de Monsieur Achirou;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Roy
appuyé par M. Marco Dénommmé
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** Monsieur Chaibou Achirou, à titre d'employé régulier de la MRC de Témiscamingue, au poste de directeur à la gestion du territoire.
- **DE PROCÉDER** à l'ajustement salarial de M. Achirou, en conformité à notre politique de travail, soit de fixer son salaire à 60 003 \$, à partir du 1er janvier 2020.
- **QUE** la date du 16 septembre 2019 demeure la date de référence pour la progression d'échelons à la Politique salariale des cadres.
- **QUE** la date du 19 juin 2017 demeure la date de référence pour fins d'ancienneté et de calcul des vacances.

09-20-343

GESTION DES RH | OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES ASSURANCES COLLECTIVES.

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le régime des assurances collective a pris fin le 31 décembre dernier, avec Canada Vie (anciennement Great West) et que celui-ci est renouvelé à chaque mois, pour le moment;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a l'obligation de passer par appel d'offre pour les contrats de plus de 101 000 \$ et que les coûts en lien avec les assurances collectives dépassent cette limite;

CONSIDÉRANT QUE des regroupements de services existent dans le milieu municipal, offert entre autres par la Fédération québécois des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour des services tels que les assurances collectives offertes aux employés;

Projet

CONSIDÉRANT QU'UNE soumission peut être demandée, sans passer par appel d'offre, lorsqu'il s'agit d'un organisme à but non lucratif (article 935 C.M.);

CONSIDÉRANT QU'UNE soumission a été demandé à la FQM mais que celle-ci s'avérait plus élevée que les prix actuellement payés;

CONSIDÉRANT QU'UNE soumission a été demandé à l'UMQ et que les coûts sont moindres pour des protections égales à ce qui est offert présentement, via la SSQ ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à un appel d'offres public, Mallette actuaire inc. s'est déjà vu octroyer le contrat pour les services de consultant indépendant par l'UMQ en application de la Solution UMQ.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif (résolution # 09-20-321A) du 9 septembre dernier, de procéder à la signature du contrat pour les assurances collectives, avec l'Union des municipalités du Québec, regroupant plus de 400 municipalités, permettant ainsi d'avoir les meilleures conditions possibles pour les employés de la MRC de Témiscamingue.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'octroi du mandat de conseiller en assurances collectives à Mallette actuaire Inc., dans le cadre et aux conditions de la Solution UMQ, à compter du 1er novembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2023, applicable au contrat du Regroupement passé auprès de l'assureur SSQ Groupe financier. Ledit transfert confirmant, le cas échéant, la fin de tout contrat ou mandat antérieur avec un courtier ou consultant en la matière.

Information

SUMI | BILAN DE L'EXERCICE DE SIMULATION.

Mardi, 15 septembre, un exercice de simulation sur le déploiement du SUMI a eu lieu dans l'est témiscamien, soit sur le territoire de la municipalité de Fugèreville. Au cours de cet exercice, plusieurs intervenants ont collaboré à l'intervention afin d'en cibler les points forts et les points à améliorer. D'ailleurs, deux débriefings ont suivi cette activité. Lors de la réunion de travail du 8 octobre prochain, les élus seront informés plus en détails, sur le déroulement de cet exercice.

Information

SUMI | IMPORTANCE DE L'AFFICHAGE DES ADRESSES CIVIQUES.

Lors de l'exercice SUMI du 15 septembre dernier, un des constats relevé par l'ensemble des intervenants est l'importance de l'affichage des numéros civiques. Une bonne identification du numéro civique et des noms des rues, chemins et rangs facilitent le travail des services d'urgence lors du déploiement des secours.

Projet

L'attribution des numéros civiques est de responsabilité municipale, alors que c'est au citoyen qu'incombe la responsabilité pour l'affichage du numéro civique de sa propriété, à moins que la municipalité ait un règlement en ce sens.

Les municipalités sont invitées à faire un rappel auprès des citoyens sur l'importance de bien identifier leur propriété via leur numéro civique pour faciliter le travail des intervenants d'urgence.

Information

STRATÉGIE D'ATTRACTION | MISE À JOUR DU GUIDE DES NOUVEAUX ARRIVANTS.

Considérant l'absence de M^{me} Drolet-Marchand, le point est reporté à une séance ultérieure.

Information

JEUX DU QUÉBEC HIVER 2021 | POSITION DE LA VILLE DE TÉMISCAMING.

Les membres du conseil prennent acte de la position de ville de Témiscaming, concernant la prochaine édition des Jeux du Québec d'hiver. Étant donné l'incertitude reliée à la pandémie de la Covid-19, la ville a informé l'organisation des Jeux qu'elle désire repousser leur statut de ville hôte à une autre année.

Le conseil partage ses inquiétudes sur les impacts économiques de la Covid-19. M^{me} Bolduc convoquera le comité économique pour discuter et voir si des recommandations pourraient être émises auprès du conseil.

Information

TIRAGE AU SORT DE 15 GRANDS TERRAINS DE VILLÉGIATURE AUX LACS GAUVIN (BELLETERRE) ET ROBINSON (MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS) (INFORMATION).

À partir du 19 septembre, 15 beaux et grands terrains de villégiature (5000 mètres carrés en moyenne) sont offerts par tirage au sort, à la population. Ces terrains, dont la valeur marchande varie entre 25 000\$ et 50 000\$, sont offerts à un prix dérisoire variant de 394\$ à 604\$ par année. Il n'y a pas de frais de notaire à payer. Il n'y a pas de taxe de bienvenue à payer. Il n'y a pas d'agent immobilier à payer. En décembre 2020, la MRC convoquera les gagnants du tirage au sort pour qu'ils choisissent leur terrain. La MRC facturera, chaque année, les loyers. Ces 15 loyers s'ajouteront aux 560 baux de villégiature déjà gérés par la MRC.

Les conditions pour participer au tirage sont : avoir 18 ans et plus et une carte de crédit (coût d'inscription : 32.19\$, taxes incluses). Pour participer, deux options sont possibles : par Internet : www.sepaq.com/tirages ou par téléphone : 1 800 665-6527

Tous les détails se trouvent sur la page d'accueil du site web de la MRC (incluant des photos des terrains) : www.mrctemiscamingue.org/tirage. Les intéressés ont jusqu'au 25 octobre 2020 pour s'inscrire au tirage au sort.

Projet

Information **BUDGET 2021 | PLANIFICATION DE LA RENCONTRE DE TRAVAIL.**

À sa séance du 25 novembre 2020, le conseil aura à adopter son budget 2021. Comme par les années passées, une rencontre de travail aura lieu un samedi pour la présentation du dossier et pour les orientations à prendre pour le prochain budget.

En début d'année, la date du 7 novembre avait déjà été inscrite au calendrier des rencontres du conseil.

Information **SUIVI – COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT.**

Les membres du conseil de la MRC prennent acte du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 9 septembre 2020.

Information **AFFAIRES NOUVELLES : BARRICADES AUTOCHTONES SUR LA ROUTE 117.**

Monsieur Luc Lalonde partage ses inquiétudes en lien avec les barricades autochtones érigées sur la 117 dans la Réserve faunique de La Vérendrye. Le sujet sera amené à la réunion de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue, qui se tient ce jeudi; la position de la CPAT sera partagée via l'infolettre de la MRC.

Information **AFFAIRES NOUVELLES : ARTICLES PROMOTIONNELS POUR LE SUMI.**

M^{me} Jacques informe les membres du conseil que des articles promotionnels en lien avec le service d'urgence en milieu isolé (SUMI) et distribués aux participants, doivent être apportés aux bureaux municipaux. Ces dépliants et articles donnent de l'information sur l'organisation du service et les numéros d'urgence. Pour les élus absents ou en présence virtuelle, la MRC verra à transmettre le tout auprès de ces municipalités.

Informations **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

Aucune question de l'assistance.

09-20-344 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

Projet

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 21 octobre 2020

Il est 21 h 21.

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.